

COMMUNE DE VAOUR

PROCES VERBAL du conseil municipal n° 6 Séance du 29 juin 2023

Date de la convocation :
23/06/2023

Nombre de membres

en exercice : 11

Présents : 6

Votants : 7

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jérémie STEIL
Sont présents : Jérémie STEIL, Catherine SAMUEL, Cathy GREZES, Claire DAVIENNE, Léonore STRAUCH, Adria CORDONCILLO
Représentés : Nathalie MULET par Catherine SAMUEL
Excusés : Gisèle ANDRIEU
Absents : Melvin ROCHER, Elise SIMON, Rémi KULIK
Secrétaire de séance : Catherine SAMUEL

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du compte rendu du 24 mai 2023
- Délibérations :
 - Soutien du traité sur l'interdiction des armes nucléaires
 - Servitude de passage - parcelle AA16 Roc de conte
- Informations générales
- Questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 24 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

D-2023-026 Objet : Servitude de passage parcelle AA 15

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la parcelle AA 15 est située en bordure de la Départementale 15 et le propriétaire a demandé à la commune le droit d'accéder à sa propriété par la parcelle AA 16 pour sécuriser son entrée, ce qui lui a été accordé.

La commune doit dorénavant lui accorder une servitude de passage.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de consentir une servitude de passage sur la parcelle cadastrée sous le numéro 16 de la section AA au profit de la parcelle cadastrée sous le numéro 15 de la parcelle AA.

La délibération sur le soutien du traité sur l'interdiction des armes nucléaires est reportée à la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Fait à Vaour, le 3 juillet 2023

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

Catherine SAMUEL

Jérémie STEIL